



Deliferm Alcogel

1. RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

1.1 Identificateur de produit:

DELIFERM ALCOGEL

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Gel hygiénique pour les mains
Concentration d'utilisation: prêt à l'emploi

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Brouwland

Korpelsesteenweg 86,
3581 Beverlo, Belgium
Tel. +32 11 40 14 08 • Fax. +32 11 89 03 09
E-mail : contact@brouwland.com • Site web : www.brouwland.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+32 70 245 245

2. RUBRIQUE 2: Identification des dangers:

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification de la substance ou du mélange conformément règlement (UE) 1272/2008 :
H225 Flam. Liq. 2 H319 Eye Irrit. 2

2.2 Éléments d'étiquetage :

Pictogrammes :



Mentions d'avertissement : danger

Mentions de danger :

H225 Flam. Liq. 2 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Eye Irrit. 2 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence :

P210 : Tenir à l'écart de chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Brouwland

Korpelsesteenweg 86 • B-3581 Beverlo - Belgium
Tel. +32 11 40 14 08 • Fax. +32 11 89 03 09
contact@brouwland.com • www.brouwland.com



Fiche de données de sécurité

004.851.x Deliferm Alcogel

P370+P378 : En cas d'incendie : Utiliser CO2 ou poudre d'extinction pour l'extinction

P403+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Contient :

Ingrédients INCI : Alcohol denat., Aqua, Glycerin, Hydroxypropyl Methylcellulose

2.3 Autres dangers :

Aucun

3. RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants:

éthanol	≤80%	Numéro CAS : EINECS : Numéro d'enregistrement REACH : Classification CLP :	64-17-5 200-578-6 01-2119457610-43 H225 Flam. Liq. 2 H319 Eye Irrit. 2
---------	------	---	--

4. RUBRIQUE 4: Premiers secours :

4.1 Description des premiers secours :

En cas de troubles sévères ou persistants, toujours consulter un médecin le plus rapidement possible.

Contact avec le peau : rincer à l'eau

Contact avec les yeux : rincer d'abord avec beaucoup d'eau puis consulter un médecin si nécessaire.

Ingestion : rincer d'abord avec beaucoup d'eau, consulter un médecin si nécessaire.

Inhalation : en cas d'inconfort sévère ou persistant : déplacer à l'air frais et consulter un médecin

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Contact avec la peau : aucun

Contact avec les yeux : rougeur

Ingestion : diarrhée, céphalée, crampes abdominales, somnolence, vomissements

Inhalation : aucun

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Aucun

5. RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie :

5.1 Moyens d'extinction :

CO2, mousse, poudre, eau pulvérisée

Brouwland

Korpsesteenweg 86 • B-3581 Beverlo - Belgium

Tel. +32 11 40 14 08 • Fax. +32 11 89 03 09

contact@brouwland.com • www.brouwland.com



5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Aucun

5.3 Conseils aux pompiers :

Produits extincteurs à éviter : aucun

6. RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, fumées, poussières et vapeurs en restant au vent. Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas déverser dans des égouts ou dans l'eau libre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Récupérer le produits et placer dans u conteneur fermé. Eventuellement retirer à l'aide d'un matériau absorbant.

6.4 Référence à d'autres sections :

Pour plus d'informations voir les rubriques 8 et 13.

7. RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage :

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Manipuler avec prudence afin d'éviter tout déversement.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Conserver dans un contenant scellé dans une salle fermée et ventilée, à l'abri du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :


Gel hygiénique pour les mains.

8. RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle :

Liste des ingrédients dangereux à la section 3, dont les valeurs TLV sont connues éthanol 1,907 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition :

Protection respiratoire :	Pas besoin de moyens de protection respiratoire. En cas d'exposition nocive, utilisez des masques antigaz du type ABEK. A utiliser éventuellement avec une ventilation d'extraction suffisante.	
Protection de la peau :	Manipuler avec des gants en nitrile (EN 374). Délai de rupture > 480' Épaisseur 0,35mm. Contrôler les gants minutieusement avant l'usage. Retirer les gants convenablement, sans toucher l'extérieur avec les mains nues. Le caractère approprié pour une poste de travail spécifique doit faire l'objet d'une concertation avec le fabricant des gants de protection. Laver et sécher vos mains.	



Brouwland

Korspelsesteenweg 86 • B-3581 Beverlo - Belgium
Tel. +32 11 40 14 08 • Fax. +32 11 89 03 09
contact@brouwland.com • www.brouwland.com



Fiche de données de sécurité

004.851.x Deliferm Alcogel

Protection des yeux :	Garder un flacon d'eau pour bains oculaires à portée de main. Lunettes de protection bien ajustées. Si de très importantes quantités de produit sont utilisées, porter un masque et une combinaison de protection.	
Autre protection :	Vêtements imperméables. Le type d'équipement de protection dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses sur le poste de travail en question.	

9. RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Point de fusion/trajet de fusion :	-48 °C
Point d'ébullition/trajet d'ébullition :	78 °C – 290 °C
pH :	7,0
pH 1% dilué dans l'eau :	/
Pression de vapeur/20°C :	5 850 Pa
Densité de vapeur :	sans objet
Densité relative/20°C :	0,8200 kg/l
Aspect/20°C :	liquide
Point d'éclair :	18 °C
Inflammabilité (solide, gaz) :	sans objet
Température d'auto-inflammabilité :	370 °C
Limite supérieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité (Vol %) :	19,000 %
Limite inférieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité (Vol%) :	2,000 %
Propriétés explosives :	sans objet
Propriétés comburantes :	sans objet
Température de décomposition :	/
Solubilité dans l'eau :	complètement soluble
Coefficient de partage : n-octanol/l'eau :	sans objet
Odeur :	caractéristique
Seuil Olfactif :	sans objet
Viscosité dynamique, 20°C :	350 mPa.s
Viscosité cinématique, 40°C :	434 mm ² /s
Taux d'évaporation (n-BuAc = 1) :	2,000

9.2 Autres informations :

Composé organique volatile (COV) :	75,00 %
Composé organique volatile (COV) :	615,000 g/l
Épreuve de combustion entretenue :	/

10. RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité :

Stable sous conditions normales.

10.2 Stabilité chimique :

Éviter des températures extrêmement ou basses

Brouwland

Korspelsesteenweg 86 • B-3581 Beverlo - Belgium
Tel. +32 11 40 14 08 • Fax. +32 11 89 03 09
contact@brouwland.com • www.brouwland.com



10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

aucun

10.4 Conditions à éviter :

Protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

10.5 Matières incompatibles :

Acides, bases, oxydants, réducteurs

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

11. RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

H319 Eye Irrit. 2 :

Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité aiguë calculée, ETA orale :

/

Toxicité aiguë calculée, ETA cutanée :

/

éthanol	DL50 orale, rat :	≥5 000 mg/kg
	DL50 dermale, rapin :	≥5 000 mg/kg
	CL50, inhalation, rat, 4h :	≥50 mg/l

12. RUBRIQUE 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité :

éthanol	CL50 (Poisson):	13000 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (96h)
	CE50 (Daphnies) :	12340 mg/l (48h)
	CE50 (Algues) :	275 mg/l (Chlorella vulgaris) (72h)

12.2 Persistance et dégradabilité :

Aucune information complémentaire disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

	Données supplémentaires :
éthanol	Log Pow : -0,35

12.4 Mobilité dans le sol :

Classe de pollution des eaux, WGK (AWSV) : 1
Solubilité dans l'eau : complètement soluble

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :

Aucune information complémentaire disponible

12.6 Autres effets néfastes :

Aucune information complémentaire disponible

Brouwland

Korpelsesteenweg 86 • B-3581 Beverlo - Belgium
Tel. +32 11 40 14 08 • Fax. +32 11 89 03 09
contact@brouwland.com • www.brouwland.com



13. RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination :

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Dans les concentrations données, le produit peut être rejeté dans des égouts à condition d'être neutralisé jusqu'au pH 7. Les éventuelles mesures limitatives prises par les autorités locales doivent toujours être respectées.

14. RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport :

14.1 Numéro ONU :

1170

14.2 Nom d'expédition des Nations unies :

UN 1170 Ethanol en solution, 3, II, (D/E)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport :

Classe(s) :

3

Numéro d'identification du danger :

33

14.4 Groupe d'emballage :

II

14.5 Dangers pour l'environnement :

Pas dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Caractéristiques de danger :

Risque d'incendie. Risque d'explosion.
Les dispositifs de confinement peuvent exploser sous l'effet de la chaleur.

Indications supplémentaires :

Se mettre à l'abri. Se tenir à l'écart des zones basses. Empêcher les fuites de matières de s'écouler dans les eaux environnantes ou le système d'égout.



15. RUBRIQUE 15: Informations réglementaires :

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Classe de pollution des eaux, WGK (AwSv) : 1

Composé organique volatile (COV) : 75,000 %

Composé organique volatile (COV) : 615,000 g/l

Étiquetage par Règlement(CE) 648/2004 : aucun

Brouwland

Korspelsesteenweg 86 • B-3581 Beverlo - Belgium

Tel. +32 11 40 14 08 • Fax. +32 11 89 03 09

contact@brouwland.com • www.brouwland.com



15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune donnée disponible

16. RUBRIQUE 16: Autres informations :

16.1 Signification des abréviations utilisées dans la fiche de données de sécurité :

ADR :	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE :	Acute Toxicity Estimate
BCF :	Facteur de bioconcentration
CAS :	Chemical Abstracts Service
CLP :	Classification, Labelling and Packaging of chemicals
EINECS :	European Inventory of Existing Commercial chemical substances
LC50 :	median Lethal Concentration for 50% of subjects
LD50 :	median Lethal Dose for 50% of subjects
Nr :	Numéro
PTB :	persistant, toxique et bioaccumulable
TLV :	Treshold Limit Value
VPVB :	substances très persistantes et très bioaccumulables
WGK :	Classe de pollution des eaux
WGK 1 :	peu dangereux pour l'eau
WGK 2 :	dangereux pour l'eau
WGK 3 :	extrêmement dangereux pour l'eau

16.2 Signification des Phrases H utilisées dans la fiche de données de sécurité :

H225 Flam. Liq 2 :	Liquide et vapeurs très inflammables
H319 Eye Irrit.2 :	Provoque une sévère irritation des yeux

16.3 Méthode de calcul CLP :

Méthode de calcul

16.4 Motif de révision, modifications des éléments suivants :

Rubriques : 2.2, 9.1, 9.2, 14, 15.1